



**CHÂTEAUROUX**  
Métropole

**DGA Aménagement et Equipements publics**

Direction Energie, Hygiène et Prévention

Contact : Stéphanie Renaudin

Tél. : 02 54 08 35 20

Courriel : [hygiene.prevention@chateauroux-metropole.fr](mailto:hygiene.prevention@chateauroux-metropole.fr)

Nos réf : 2018-1351/HK/MAB/SR/RLPi

P.J. : - délibération du Conseil communautaire  
- projet RLPi

Monsieur Jean-Pierre Marcillac

Maire de Coings

Le Bourg

36130 Coings

Objet : Transmission de la délibération du Conseil communautaire arrêtant le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

**Lettre recommandée avec AR**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil communautaire de Châteauroux Métropole, par délibération en date du 15 novembre 2018, a arrêté le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Comme cela est prévu par les articles L 581-14-1 du code de l'environnement et L 123-9 du code de l'urbanisme, je vous remercie de me transmettre votre avis dans les trois mois à compter de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A Châteauroux, le 12 décembre 2018

Le Président,

Gil Avérous

*Avis favorable à la délibération en date du 15.11.2018  
arrêtant le projet de règlement local de publicité  
intercommunal (R.L.P.I.)*